

RAPPORT D'ACTIVITES 2007

L'article 27 du décret n° 85.643 du 26 Janvier 1985 relatif aux Centres de Gestion prévoit que le rapport annuel d'activités est présenté au Conseil d'Administration.

Comme chaque année, le rapport d'activités traitera successivement des quatre domaines d'intervention du Centre de Gestion, à savoir :

- **missions liées au recrutement,**
- **aide à la gestion,**
- **droit à la participation,**
- **missions facultatives.**

I - LES MISSIONS LIEES AU RECRUTEMENT

Ces missions concernent **la Bourse de l'Emploi, l'organisation des concours et examens professionnels et la promotion interne.**

A - La Bourse de l'Emploi

Le service assuré au titre de la Bourse de l'Emploi est en forte croissance. Le Centre de Gestion reçoit toutes les déclarations de vacance quelle que soit la catégorie de l'emploi, mais ne publie que les déclarations des emplois de catégorie C et celles des catégories A et B pour lesquelles il est chargé de l'organisation des concours. Ainsi au cours de l'année 2007, le Centre de Gestion a reçu **4085** déclarations de vacance, contre **3509** en 2006 soit une augmentation de 16.41 %.

Ces déclarations se répartissent comme suit :

- **3260** déclarations de vacance de catégorie C et de catégories A et B pour lesquelles il est chargé de l'organisation des concours (contre **2666** en 2006).
- **835** ont été transmises au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (contre **843** en 2006) et le Centre de Gestion en a également assuré la publicité.

Le Centre de Gestion diffuse également les demandes de mutation et d'emplois ainsi que les offres d'emplois qui lui sont transmises par les Collectivités du département affiliées ou non. A ce titre 387 offres ont été publiées en 2007. Les offres sont, depuis le mois de mai 2007, publiées sur le site Internet de la Fédération des Centres de Gestion (fncdg.com). Les demandes sont également publiées sur ce même site depuis le mois de septembre.

Au début de l'année 2007, un nouveau logiciel de traitement de la Bourse de l'Emploi a été mis en place. Il permet la publication des offres d'emploi sur Internet et permettra après la mise en place du site Internet du Centre de Gestion la saisie en ligne par les collectivités des déclarations de vacances et de création d'emplois. Ce service sera effectif dans le courant du 2^{ème} semestre 2008.

B - L'Organisation des Concours et Examens

Au cours de l'année 2007 le centre de Gestion a poursuivi une de ses missions obligatoires d'organisation des concours et examens

Pour cette année, 1 concours et 1 examen professionnel ont été organisés.

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C) ouvert en février 2007 a organisé ses épreuves d'admissibilité le 20 juin 2007 à Gien. 183 candidats ont été convoqués et 175 étaient présents à cette épreuve d'admissibilité.

Les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 5 sur 20, soit 157 candidats, ont été convoqués à l'épreuve d'entretien qui s'est déroulée sur 3 jours au Centre culturelle de Saint Denis en Val.

Sur les 157 candidats, 102 candidats ont été inscrits sur la liste d'admission.

FILIERE TECHNIQUE :

Concours d'agent de maîtrise spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers (catégorie C) était ouvert pour 36 postes répartis comme suit :

- ↳ 22 postes en interne
- ↳ 7 postes en externe
- ↳ 7 postes pour la 3^{ème} voie.

Sur les 260 candidats admis à concourir, 198 l'étaient en interne, 51 en externe et 11 pour le concours de 3^{ème} voie.

Seuls 169 candidats se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. A l'issue de ces épreuves 48 candidats ont été admis à passer l'épreuve d'entretien (33 en interne, 11 en externe et 4 pour le 3^{ème} concours).

La liste d'aptitude a déclaré admis 22 candidats au titre du concours interne, 4 candidats au titre de la 3^{ème} voie et 7 au titre du concours externe.

CONVENTIONS AVEC D'AUTRES CENTRES DE GESTION :

CENTRES DE GESTION	CONCOURS-
Cher	Concours Adjoint technique de 1 ^{ère} classe Environnement et hygiène Concours d'animateur
Eure et Loir	Concours Agent de maîtrise espaces verts espaces naturels Concours Adjoint technique de 1 ^{ère} classe bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers Agent spécialisé des écoles maternelles Assistant socio éducatif
Indre	Concours Adjoint technique de 1 ^{ère} classe Espaces naturels, espaces verts Examen professionnel de Rédacteur Chef
Loir et Cher	Concours d'éducateurs de jeunes enfants
CIG Grande Couronne	Concours de Technicien supérieur
CIG petite couronne	Concours de Psychologue

Les conventions signées avec ces centres prévoient le remboursement par le Centre de Gestion d'une quote-part du coût du concours ou de l'examen.

C - La Promotion Interne

La promotion interne permet à un agent titulaire remplissant certaines conditions d'âge et d'ancienneté d'accéder à un cadre d'emploi supérieur. Le nombre de promotions est fonction du nombre de nominations intervenues auprès de l'ensemble des Collectivités affiliées au Centre de Gestion et l'application du quota détermine le nombre de postes affecté à la promotion interne. Il s'agit là d'un mode de recrutement car la promotion interne donne lieu à l'établissement de listes d'aptitude établies après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Les quotas sont différents selon les cadres d'emplois.

Le début d'année 2008 (promotions internes basées sur les recrutements effectués en 2007) est marquée à la fois par de nombreux recrutements des collectivités et des établissements affiliés et par un assouplissement très net des règles de quotas : des dérogations sur 4 ou 5 ans ont été mises en place depuis 1 ou 2 ans.

Dans le cas où le nombre de recrutements ouvrant droit à un recrutement au titre de la promotion interne n'a pas été atteint mais est au moins égal à 1 pendant une période de 2 ans (contre 4 ans antérieurement), une inscription sur la liste d'aptitude peut être effectuée.

Compte tenu de la réforme statutaire intervenue entre novembre 2006 et janvier 2007, un système dérogatoire pour 5 ans du 1^{er}/12/2006 au 31/11/2011 a aussi été mis en œuvre : il permet de dégager une possibilité de promotion interne pour 2 recrutements effectués en 2007, notamment pour les grades d'attaché, de rédacteur et de contrôleur pour lesquels les demandes des collectivités sont les plus importantes. Cela équivaut, pour les rédacteurs notamment et pour 17 recrutements intervenus, à pouvoir générer 8 possibilités de promotion interne pour accéder au cadre de rédacteur par la voie générale, 9 et 33 par les voies d'examen professionnel (restes compris – quota de 1 pour 2).

Les Commissions Administratives Paritaires se sont réunies le 19 décembre 2007 pour le cadre d'emplois d'agent de maîtrise et celui de chef de service de police municipale ; elles se réunissent le 25 Février 2008, pour examiner les propositions faites par les collectivités dans tous les autres cadres d'emplois, soit au total :

• **207 propositions :**

- **45 propositions en catégorie C**
- **115 propositions en catégorie B**
- **et 47 propositions en catégorie A.**

- Contre 325 en 2007, 366 en 2006, 282 en 2005 et 218 au total pour l'année 2004.

Compte tenu de la réforme statutaire intervenue entre novembre 2006, janvier et février 2007, l'essentiel des promotions internes de catégorie C a disparu.

Cette disparition des promotions internes du fait de la réforme 2006/2007 et de l'intégration ou du simple reclassement de certains agents en catégorie C a permis de dégager de nouvelles possibilités d'avancement de grade en contrepartie.

Seule une possibilité de promotion interne au grade d'agent de maîtrise est conservée mais elle est modifiée pour être plus restrictive.

Compte tenu des recrutements intervenus au niveau départemental au cours de l'année 2007 et des propositions qui ont été effectuées, **des listes d'aptitudes peuvent être établies pour l'accès à certains cadres d'emplois par promotion interne** suivant le tableau joint :

CATEGORIE	GRADES D'ACCES	Nombre de propositions effectuées	Nombre d'inscriptions possibles sur liste d'aptitude	Nombre prévisionnel d'inscrits sur liste d'aptitude
Catégorie A (47 propo°/18 inscriptions)	Attaché (<i>voie générale</i>)	26	6	6
	Attaché (<i>cas particulier – fonctionnaires catégorie A</i>)	5	4	4
	Bibliothécaire	0	0	0
	Ingénieur	3	8	3
	Conseillers des APS de 2 ^{ème} classe	5	0	0
	Attaché de conservation du Patrimoine	0	0	0
	Conservateur du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	0	0
	Prof. D'enseignement artistiq. de classe normale	4	4	4
	Conseiller socio-éducatif	1	0	0
Administrateur	2	1	1	
Catégorie B (115 propo°/22 inscriptions)	Rédacteur (<i>voie générale</i>)	77	8	8
	<u>Rédacteur (<i>après examen professionnel</i>) :</u>			
	a) Adjoints adm. – fonctions SM – de 2000 habts	0 25	33 9	0 9
	b) Fonctionnaires catég. C			
	Animateur	4	3	3
	Assistant qualifié de conserv. du Pat. et des Bibliot.	0	1	0
	Assistant de conservation du Pat. et des Bibliot.	3	1	1
	Assistant spécialisé d'enseignement artistiq.	2	14	2
	Chef de service de Pol. Mun.	2	0 4 (dérogation)	0 4
	<u>Contrôleurs de travaux :</u>			
	a) AM et adjts techn. Ppaux de 1 ^{ère} cl (<i>voie générale</i>)	42	1	1
	b) adjoints techn. (<i>après examen professionnel</i>)	0	2	0
Techniciens supérieurs (<i>après examen professionnel</i>)	1	45	1	
Catégorie C (45 propo°/34 inscriptions)	<u>Agent de maîtrise :</u>			
	- adjoints techn. (<i>voie générale</i>)	45	Pas de quotas	34
	- adjoints techn. (<i>après examen prof</i>)	0	-	0
TOTAL		207	144 (hors agents de maîtrise)	74

Le système dérogatoire permet encore cette année, bien que le nombre de recrutements d'attachés et de rédacteurs soit plus faible que l'année passée, d'offrir de nombreuses possibilités de promotion interne dans les cadres d'emplois de catégorie A ou B (attaché et rédacteur notamment pour lesquels les demandes sont les plus nombreuses).

1 possibilité de nomination dans le cadre d'emplois des administrateurs est offerte au titre de la dérogation.

Pour les autres cadres d'emplois pour lesquels des propositions ont été effectuées, les recrutements intervenus en 2007 sont insuffisants ou inexistant pour permettre une nomination au titre de la promotion interne (conseiller des APS et conseiller socio-éducatif) : aucune inscription sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne ne peut donc être effectuée à ce titre.

Enfin, alors que le nombre de recrutements effectués dans certains cadres d'emplois pourrait permettre de dégager des postes au titre de la promotion interne, aucune proposition n'a été effectuée : Assistant qualifié de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, contrôleurs de travaux après examen professionnel pour les adjoints techniques, rédacteurs territoriaux après examen professionnel pour les adjoints administratifs ayant des fonctions de secrétaire de Mairie de moins de 2 000 habitants .

II – L'AIDE A LA GESTION

La loi fait obligation au Centre de Gestion de tenir la liste nominative des fonctionnaires ainsi qu'un dossier individuel par agent géré. Cette liste arrêtée au 1^{er} janvier 2008 est transmise à Monsieur le Préfet ; elle comporte **7368** agents contre 7256 au 1^{er} janvier 2007 et 7131 au 1^{er} janvier 2006.

Le Centre a également vocation à intervenir dans la carrière des agents, notamment à l'occasion de certains évènements particuliers comme le reclassement en cas d'inaptitude physique ou la prise en charge lors de la suppression d'emploi ou de non-réintégration à l'issue d'un détachement, ou de certaines disponibilités pour les agents de catégorie B ou C. En 2007 le Centre n'a eu aucun agent à prendre en charge.

Le Centre assure également un service de conseil auprès des collectivités par, d'une part la réponse aux demandes adressées par téléphone et courrier et, d'autre part, par la préparation de communiqués relatifs aux modifications réglementaires (31 en 2007) et d'instructions (notation, avancement de grade, promotion interne et concours). En outre, le Centre assure aux collectivités qui le souhaitent un service d'assistance aux collectivités en cas de contentieux devant le Tribunal Administratif.

Des réunions ont été organisées sur les réformes en cours : une première en début d'année, le 23 janvier, sur la réforme statutaire 2006/2007 (refonte des grilles, reclassement, intégration, reprise d'ancienneté...); deux autres au second semestre, les 18 et 23 octobre 2007, en partenariat avec l'AML et le CNFPT sur la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui modifie sensiblement le régime applicable aux agents territoriaux (dispositions consacrées à la formation professionnelle, aux institutions de la fonction publique territoriale, à la gestion des agents, à l'hygiène, la sécurité et la médecine préventive essentiellement).

Au cours de l'année 2007, l'exécution de la convention de partenariat avec la CNRACL (nouvelle convention au 1^{er} juillet 2007), s'est traduite par le traitement de **370 dossiers**.

Le détail des dossiers traités, leur répartition dans les différentes catégories et l'évolution depuis 1998 sont présentés dans le tableau ci-après :

C N R A C L										
Années	Immatriculations	Affiliations	Validations	Rétablissements	Pensions vieillesse	Pensions invalidité	Régul.	CPA	CFA	Total
1998	4	189	54	15	80	8		3	11	364
1999	5	242	29	16	62	3	4	3	21	385
2000	7	202	81	15	60	9		7	25	406
2001	2	261	74	19	81	6	6	5	26	480
2002	11	1162	42	19	52	4	1	8	34	1333
2003	11	590	73	15	83	5		10	7	794
2004	10	484	127	28	90	11	4	2	5	761
2005	7	372	108	24	95	10	1	2	0	619
2006	2	10	168	25	160	1	4	2	0	372
2007	13	8	97	46	184	10	11	1	0	370

(a)

(a) seuil affiliation 28 h au 1/1/2002

Les affiliations-mutations sont en baisse régulière, les collectivités saisissant directement les renseignements sur le site de la CNRACL (e-services). Le CDG 45 conserve dans ses attributions le contrôle de la première affiliation papier d'un agent lors de l'immatriculation de sa collectivité à la CNRACL.

En revanche, l'augmentation des dossiers de retraite, toutes catégories confondues (retraite, réversion, invalidité) a été très importante au 2^{ème} semestre et a même doublé (**69 dossiers au 1^{er} semestre, 125 dossiers au second**). Cette augmentation significative s'explique par la mise en œuvre des départs anticipés pour carrières longues à l'âge de 56 ans à compter du 1^{er} janvier 2008 et par la crainte des agents de voir disparaître cette mesure à plus ou moins long terme en raison de son coût.

L'année 2007 a vu la mise en œuvre de façon significative du Droit à l'Information : **RSI (Relevé de Situation Individuelle)** pour les agents nés en 1957 et **EIG (Estimation Indicative Globale)** pour les agents nés en 1949. **20 dossiers de RSI et 17 dossiers d'EIG** ont transité pour contrôle au Centre de Gestion (après saisie par les collectivités) avant l'envoi par le biais d'Internet à la CNRACL.

Un sondage en cours d'élaboration sera adressé aux collectivités afin de faire le bilan des difficultés rencontrées en cours de saisie et sur l'aide éventuelle que pourrait leur apporter le CDG 45 pour mener à bien cette mission de droit à l'information. Le dépouillement de ce sondage conduira le CDG à mener des actions spécifiques envers les collectivités affiliées ayant besoin d'une assistance en ce domaine et qui en feront la demande.

III - LE DROIT A LA PARTICIPATION

Cette mission concerne le fonctionnement des instances paritaires et l'application du droit syndical.

A – Les Commissions Administratives Paritaires

Elles connaissent des questions d'ordre individuel et émettent un avis sur les avancements d'échelon, de grade, la notation, certaines positions, les prorogations de stage et les non-titularisations en fin de stage.

En 2007, elles se sont réunies 5 fois : les 15 et 23 Février, 28 Mars, 18 et 19 Juin, 27 Septembre, 19 et 20 Décembre.

L'activité des CAP en 2007 fait apparaître un accroissement du nombre de demandes des collectivités sur 2 points certainement liés à la réforme statutaire 2006/2007 :

- augmentation du nombre d'avancements d'échelons de 30% (création d'échelons supplémentaires)
- et examen supplémentaire de reclassements par tranches annuelles (dispositif particulier).

Les Commissions ont examiné :

Objet	Total 2003	Total 2004			Total 2005			Total 2006			Total 2007		
Avancements d'échelon :	2325	2701			2663			2751			3605		
		<u>A</u> (130)	<u>B</u> (238)	<u>C</u> (2333)	<u>A</u> (162)	<u>B</u> (266)	<u>C</u> (2235)	<u>A</u> (122)	<u>B</u> (221)	<u>C</u> (2408)	<u>A</u> (133)	<u>B</u> (257)	<u>C</u> (3215)
- Mini	2161	122	225	2161	160	253	2113	119	214	2194	127	247	3103
- Maxi	123	7	11	128	2	8	87	1	6	173	3	5	76
- Intermédiaires	41	1	2	44		5	35	2	1	41	3	5	36
Informations sur des suites données à des avis émis par la CAP	18	13			28			2			39		
Propositions d'avancement de grades	505	488			519			311			500		
- Catég. A		10			18			16			32		
- Catég. B		33			47			38			89		
- Catég. C		445			454			257			379		
Demandes de révision de notes (+ informations sur suites)	10	10 (+1)			16			12			7		
Demandes de disponibilités (pour convenances personnelles, activité privée, créer entreprise)	61	76			79			94			94		
Demandes de détachement (dont détachement sur emploi fonctionnel)	28 -4	33 -5			37 -3			36 -12			45 -12		
Fin de détachement (dont sur un emploi fonctionnel)	1	1			1			-			5 (2)		
Demandes de mise à disposition (dont auprès d'une organisation syndicale) et info.	86	53			50			73			24		
Demandes d'intégration après détachement dans un cadre d'emplois de la FPT (et les puéricultrice cadre de santé ou les cadres de santé infirmier intégrés)	6 (10)	9 (3)			5			3			10		
Demandes de prorogation de stage	17	19			20			14			10		
Demande de non-titularisation (en cours ou en fin de stage)	12	7			9			5			5		
Demandes de reclassement ou de détachement dans un autre cadre d'emplois pour inaptitude physique	1	2			-			2			5		
Avis sur une affectation d'un agent sur un autre emploi de son grade en raison d'une inaptitude physique	1	-			-			-			1		
Demande d'intégration dans un cadre d'emplois de la FPT en raison d'une inaptitude physique	2	-			1			2			2		

Demandes de détachement suite à une suppression de poste				2	-
Titularisations d'agents handicapés	1	4	-	-	-
Nouvelles affectations, mutations internes, modification attributions	1	5	7	3	10
Avis sur choix d'un bénéficiaire de décharges d'activité de service	1	-	1	-	-
Rejet de congé formation syndicale	-	-	-	-	-
Informations relatives à des transferts de personnels vers un EPCI	-	-	-	-	-
Informations d'agents sur leur situation personnelle	-	-	-	-	-
Information sur une mise en disponibilité d'office	-	-	-	-	2
Information sur un non-renouvellement de détachement			1	-	-
Reclassements en tranches annuelles (dispositif particulier lié à la réforme 2006/2007)					439
TOTAUX (hors échelons et avancements de grades)	256	236	255	235	698

B - Les Conseils de Discipline qui sont issus des Commissions Administratives Paritaires sont saisis pour avis sur les propositions de sanctions disciplinaires formulées par les autorités territoriales.

Au cours de l'année 2007, les conseils de discipline de premier degré se sont réunis pour 14 dossiers. Par ailleurs, 5 réunions ont eu lieu pour les collectivités non affiliées.

Le Centre de Gestion étant situé au Département Chef-Lieu de Région, il lui incombe également d'assurer le secrétariat du Conseil de Discipline de Recours Régional compétent pour examiner les recours formés par les fonctionnaires ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires des deuxième et troisième groupe, lorsque l'autorité territoriale a prononcé une sanction plus sévère que celle proposée par le Conseil de Discipline de premier degré, et dans tous les cas pour les sanctions du 4ème groupe. Le Conseil de Discipline de Recours s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2007 (4 fois pour un agent du Loiret et 6 fois pour des agents d'autres départements de la Région Centre).

C - Le Comité Technique Paritaire (CTP) institué pour les collectivités et établissements employant moins de 50 agents s'est réuni 4 fois en 2007 : les 10 avril, 18 juin, 27 septembre et 20 décembre.

L'activité du CTP en 2007 est aussi marquée, comme les CAP, par un accroissement du nombre de saisines de collectivités notamment sur :

- des modifications du tableau des effectifs (augmentation de 40% par rapport à 2006)
- la définition de taux d'avancements de grades nécessaire suite à la réforme 2006/2007 (182 collectivités pour 968 grades concernés) et de modalités d'application particulières (12 collectivités ont fait ce choix).

Les réunions hygiène et sécurité révèlent quant à elles un accroissement notable des nominations d'ACMO dans les collectivités et les établissements affiliés.

Le CTP a été saisi par 247 collectivités sur :

Objet	<u>Total</u> 2003	<u>Total</u> 2004	<u>Total</u> 2005	<u>Total</u> 2006	<u>Total</u> 2007
Modifications Tableau Effectifs :					
- Nombre de collectivités ou établissements	110	110	128	148	207
- pour un nombre de modifications de	182 modif ^o	225 modif ^o	460 modif ^o	312 modif ^o	441 modif ^o
Projets ARTT et modifications (+ journée solidarité)	10	26	11	3	1
Compte Epargne Temps	-	-	4	1	6
Projets de règlement intérieur	2	2	10	9	3
Projets de règlement des congés ou d'autorisations d'absence ou d'astreintes	2	1	2	1	
Projet d'organisation d'heures de récupération des heures supplémentaires	1	-	-	-	
Projets de régime indemnitaire ou leur modification (modalités d'attribution)	18	19	24	18	20
Projets de modification des modalités d'attributions du régime indemnitaire et sur les modifications d'un règlement intérieur ou sur un projet d'organisation d'heures de récupération des heures supplémentaires	1	-	-	-	2
Projet ou modifications d'un protocole d'ARTT et sur les modalités d'attribution d'un régime indemnitaire	2	-	-	-	1
Projet d'organisation du temps de travail et de formation d'un apprenti ou d'un agent à temps partiel	2	1	1	2	1
Transfert de personnels de communes vers un EPCI	3	-	4	-	2
Modification de l'organisation générale des services	-	2	-	6	2
Amélioration des conditions de travail du personnel d'un établissement	-	-	1	-	
Projet de délégation de service public					2
Définition des taux d'avancement de grade					182
Et Modalités d'attributions particulières					(968 grades) 12
TOTAUX	<u>152</u>	<u>161</u>	<u>185</u>	<u>188</u>	<u>428</u>

Les questions portant sur l'hygiène et la sécurité ont été les suivantes :

Objet	<u>Total</u> <u>2003</u>	<u>Total</u> <u>2004</u>	<u>Total</u> <u>2005</u>	<u>Total</u> <u>2006</u>	<u>Total 2007</u>
Désignation d'un ACOMO et d'un ACFI	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>12</u>
Rapport sur l'état de la collectivité	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>-</u>	<u>1</u>	<u>-</u>
Comptes-rendus en matière d'hygiène et de sécurité et autres	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>-</u>	<u>1</u>
Présentation du service Hygiène et Prévention + bilan			<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
Information quant à un accident de travail ou un problème de respect des règles d'hygiène et de sécurité, une question de sécurité	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>2</u>
Information quant au décès d'un agent dans le cadre de ses fonctions	<u>1</u>	<u>-</u>		<u>-</u>	
Présentation du document unique				<u>1</u>	
Questions de représentants du personnel				<u>1</u>	
Convention relative à la médecine du travail				<u>1</u>	
Modèle de règlement intérieur en Hygiène et en Sécurité, mesures, règlements et chartes				<u>1</u>	<u>1</u>
TOTAUX	<u>8</u>	<u>6</u>	<u>8</u>	<u>11</u>	<u>17</u>

D - L'application du Droit Syndical

Il consiste en la prise en charge de la rémunération des agents bénéficiant de décharges d'activités de service.

Compte tenu du nombre des agents employés par les collectivités affiliées au Centre de Gestion du Loiret, un crédit de 1500 heures par mois, soit 18000 heures par an, est attribué à l'ensemble des organisations syndicales et réparti à raison de 25% également entre les organisations représentées au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et de 75% proportionnellement au nombre de voix obtenues aux élections aux Comités techniques Paritaires des collectivités affiliées au Centre de gestion du Loiret.

Le calcul des heures de décharges résulte des élections aux comités techniques paritaires du 8 novembre 2001, recalculé en 2002 pour tenir compte de l'évolution des effectifs des agents des collectivités affiliées. Il se réparti comme suit :

CGT : 348 heures par mois
CFDT : 410 heures par mois
FO : 234 heures par mois
FAFPT : 360 heures par mois
CFTC : 86 heures par mois
CGC : 63 heures par mois

Les collectivités qui accordent des décharges d'activités de service sont indemnisées par le centre de gestion.

On constate depuis plusieurs années une progression du nombre d'heures de décharges d'activités de service remboursées par le Centre de Gestion du Loiret. L'évolution des remboursements et du nombre d'heures remboursées est résumée dans les deux tableaux ci-après :

Remboursement des activités syndicales

Année du mandat-ment	Période de référence										Variation	
	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Total		
1999	35 648,70 €										35 648,70 €	
2000	8 619,26 €	30 699,31 €									39 318,57 €	10,29%
2001		6 541,86 €	24 423,56 €								30 965,42 €	-21,24%
2002			10 858,49 €	58 028,92 €							68 887,41 €	122,47%
2003		67,04 €	58,94 €	32 177,03 €	75 187,37 €						107 490,38 €	56,04%
2004		905,01 €	956,91 €	4 229,64 €	40 398,85 €	90 627,41 €					137 117,82 €	27,56%
2005						30 146,78 €	85 924,53 €				116 071,31 €	-15,35%
2006							31 270,74 €	93 640,67 €			124 911,41 €	7,62%
2007							10 464,45 €	32 818,17 €	91 202,20 €		134 484,82 €	7,66%
Total	44 267,96 €	38 213,22 €	36 297,90 €	94 435,59 €	115 586,22 €	120 774,19 €	127 659,72 €	126 458,84 €	91 202,20 €		660 411,01 €	
Variation		13,68%	-5,01%	160,17%	22,40%	4,49%	-2,96%	-20,10%				

Année du remboursement	Nombre d'heures remboursées										Variation	
	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Total		
1999	2755										2755	
2000	765	3313									4078	48,02%
2001		479	3038								3517	-13,76%
2002			969	3904							4873	38,56%
2003		7	8	2142	4882						7039	44,44%
2004		97	96	372	2551	5385					8500	20,77%
2005						1979	5295				7274	-14,43%
2006							2050	5662			7712	6,02%
2007							552	2077	5548		8177	6,03%
Total	3520	3896	4111	6418	7433	7364	7897	7739	5548		53 925	
Variation		10,68%	5,51%	56,12%	15,82%	-0,93%	-0,27%	-22,91%				

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale institue en son article 8 pour les collectivités affiliées employant moins de 50 agents un dispositif de remboursement des charges salariales afférentes aux autorisations spéciales d'absence lorsque celles-ci font l'objet d'un contingent global calculé par le centre de gestion. Un décret en date du 26 décembre 2007 précise les conditions d'application de ces nouvelles dispositions qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Les Centres de gestion verront donc un accroissement de charges significatif en matière de droit syndical à compter de 2008.

Par ailleurs, le Centre de Gestion est tenu de mettre à la disposition des syndicats des locaux équipés de mobilier et matériel de bureau. Cette obligation a été mise en œuvre depuis l'année 2000 par la location de locaux destinés aux syndicats. En 2007, l'équipement informatique a été amélioré notamment en termes de connexion internet et liaison téléphonique.

IV - LES MISSIONS FACULTATIVES

A - Contrat d'assurances groupe

De nouveaux contrats d'assurance groupe conclus après appel d'offres et mise en concurrence au niveau européen sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2007. 3 compagnies d'assurance différentes se répartissent les lots du marché :

Le contrat pour les collectivités jusqu'à 30 agents CNRACL a été attribué à Dexia-Sofcap.

Les contrats relatifs aux mairies de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Chateauneuf-sur-Loire et Jargeau, ainsi que la Communauté des Communes Giennes, collectivités de plus de 30 agents titulaires ont été également attribués à Dexia Sofcap.

Les contrats concernant les mairies de Saint-Jean-Le-Blanc et Semoy ainsi que la communauté de communes du Malesherbois ont été attribués à Gras Savoye.

Enfin, un contrat a été passé avec la SMACL pour toutes les collectivités qui souhaitent souscrire une assurance complémentaire pour leurs agents IRCANTEC.

Ces nouveaux contrats d'assurance groupe permettent l'adhésion des collectivités en cours d'année. 124 collectivités ont adhéré au contrat groupe dès sa mise en place. 11 nouvelles collectivités ont rejoint le contrat d'assurance groupe depuis lors. Le total des collectivités adhérant à tout ou partie du contrat est donc porté à 135 au 1^{er} janvier 2008.

B - Traitement des Paies pour les Collectivités

En 1999, le Centre de Gestion a pris en charge la gestion de la paie des agents des collectivités qui ont décidé d'adhérer à ce service, ce qui représentait 86 collectivités pour 12796 bulletins de paie.

Cette activité diminuant d'année en année du fait de l'informatisation des collectivités, le Centre de Gestion a informé les collectivités restantes au 1^{er} janvier 2007 que cette prestation ne serait pas reconduite au-delà du 1^{er} janvier 2008.

Le bilan de l'année 2007 pour cette activité est de 3235 bulletins de paie pour 27 collectivités.

C - Service Hygiène & Sécurité

La décision de créer un service hygiène et prévention a été prise par le Conseil d'Administration le 29 Novembre 2004. Ce service a été opérationnel à la fin du 1^{er} semestre 2005 avec le recrutement d'un ingénieur.

Il a répondu à différents besoins des collectivités et évolué dans le cadre de plusieurs missions.

MISSION CONSEIL :

- **Inform**er les autorités territoriales des règles en matière d'hygiène et de sécurité :
 - Envoi de **fiches techniques et pratiques** ainsi que de **communiqués** (*Données chiffrées dans le tableau ci-joint*)
 - Organisation de réunions d'information (*Données chiffrées dans le tableau ci-joint*)

Pour l'année 2007, deux **réunions d'information** des autorités territoriales sur les accidents de service, travail, trajet et maladies professionnelles ont été réalisées. Le taux de participation en 2007 ainsi que ceux de 2006 et 2005 sont présentés dans le tableau ci dessous :

Année	Nombre de réunions proposées	Personnes	Collectivités
2005	3	152	104
2006	3	203	146
2007	2	107	80

- **Aider et conseiller** les collectivités pour la mise en oeuvre de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail : mise en place de recueil de procédures, de modèles de documents d'hygiène et de sécurité :
 - Modèle de **Règlement Intérieur d'Hygiène et de Sécurité (R.I.)**,
- **Assister** les membres du CTP du centre de gestion dans leurs actions concernant l'hygiène et la sécurité :
 - Suivi des demandes d'avis de nomination d'ACMO,
 - Présentation et suivi du projet d'aide à la **gestion des accidents de service, travail, trajet et maladies professionnelles**. Dans ce cadre, deux réunions d'un **groupe de travail** sur la réalisation d'un dossier d'aide à la gestion des accidents de service, travail, trajet et maladies professionnelles ont été organisées (le groupe de travail était constitué de volontaires, représentants de collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret, au nombre de 9).

MISSION TECHNIQUE :

- Faire évoluer les comportements vers une **culture prévention**,
 - Déplacements dans les collectivités (*Données chiffrées dans le tableau ci-joint*).
- **Soutien technique** aux collectivités dans la mise en place du **document unique**,
 - 85% des interventions concernent une aide à la réalisation du Document Unique.
 - Observations et conseils sur les Documents Uniques effectués par les collectivités.
- **Réponses aux demandes de renseignements des collectivités** (*Données chiffrées dans le tableau ci-joint*).

MISSION DE COORDINATION DES ACMO :

- **Aider** à la mise en place des ACMO,

- Pour toutes les communes (+ ou – 50 agents) affiliées au Centre de Gestion du Loiret ;
Bilan au 31 décembre 2007 : **101 ACMO** recensés.

- Pour les communes de moins de 50 agents affiliées au Centre de Gestion du Loiret ;
Bilan au 31 décembre 2007 : **51 ACMO** recensés.

(Données chiffrées dans le tableau ci-joint)

- **Coordonner** les actions des ACMO,

- Mettre à disposition les compétences du service hygiène et sécurité,
- Sensibiliser et former les acteurs de la prévention au sein des collectivités,
- Répondre aux questions des ACMO,
- Organiser des réunions d'ACMO :

Pour l'année 2007 deux réunions d'information des ACMO sur la gestion des produits chimiques ont été organisées en mai 2007. Le taux de participation a été le suivant :

Année	Nombre de réunions proposées	Total présence : ACMO
2007	2	37

Rapport Activités : Service Hygiène et Sécurité

Année	Demandes de renseignements	Communiqués Hygiène et sécurité	Fiches Techniques	Fiches Pratiques	Interventions	Réunions informations	ACMO recensés communes – 50 agents	ACMO recensés communes + ou – 50 agents
2005	29	0	2	1	6	1	19	56
2006	42	1	4 (dont Guide D.U.)	1	13	1	26	64
2007	59	7	1 (RI)	0	22	4	51	101

Fin 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'étendre les missions de ce service à la mission d'inspection en matière d'hygiène et sécurité. En effet plusieurs collectivités sont demandeuses de ce service et l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, précise désormais expressément que « les centres de gestion peuvent assurer le conseil de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'agents chargés de la fonction d'inspection des collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande. Cette mission fait l'objet d'une convention avec la collectivité bénéficiaire afin de définir les modalités de sa prise en charge financière. »

Le service est renommé Service Hygiène et Sécurité et le recrutement d'un technicien supérieur est en cours.